MAIRIE DE LES MESNEUX COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 06 avril 2023)

PRESENTS (es): Mesdames: DESSOY Anny, DEVILLE Jeannine, JACQUINET Sybille, CAILLAT

Anne-Marie

Messieurs: GILLET Jean-Pierre, LECLERC Guy, BINET Christian, BOUGY Thomas, LE

BOT Hervé, PIGER Philippe

ABSENTS (es): M. FERY Didier (pouvoir à M. BINET Christian), Mme GUILLOT-BARBOTIN Michèle (pouvoir à Mme DESSOY Anny)

Madame Jeannine DEVILLE a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 08/2023 : Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2023

<u>Délibération n° 09/2023</u>: Vote du Budget Primitif 2023

Délibération n° 10/2023 : Demandes de Subventions Diverses 2023

<u>Délibération n° 11/2023</u>: Délibération portant création d'un emploi permanent <u>Délibération n° 12/2023</u>: Délibération portant création d'un emploi permanent

Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

DÉCIDE:

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2023

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB): 37,92 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 13,97 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 19,62 %

de charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Vote du Budget Primitif 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2023, par un vote à l'unanimité des présents et représentés.

Le Budget Primitif 2023 s'établit donc à la somme de :

- 1 506 451,92 € en dépenses et recettes de Fonctionnement,
- 1 863 249,96 € en dépenses et recettes d'Investissement.

Demandes de Subventions Diverses 2023

Madame le Maire rappelle qu'un montant de 20 000 € au compte 6574 a été voté au budget primitif 2023 dans le cadre du versement des subventions aux associations par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix Pour et une Abstention décide :

d'allouer aux associations les sommes suivantes :

-	l'ASC	2 500 €
-	l'ADMR	800 €
-	Clef Les Mesneux	3 500 €
-	Comité des fêtes	2 500 €
-	Sapeurs Pompiers de Sacy	150 €
_	Organismes divers	500 €

de verser 35.00 € pour chacun des organismes divers suivants :

- l'Association Française des sclérosés en plaques
- l'Association des Paralysés de France
- l'Association Française contre les Myopathies Téléthon
- l'Association Lire et faire lire
- l'Association Oncobleuets Courlancy
- l'Association des Papillons Blancs
- l'Association sportive de Gueux
- Le souvenir français
- La MARPA les sources de Pargny-lès-Reims

Délibération portant création d'emplois permanents

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide la création des emplois suivants :

- Un emploi permanent d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35/35 est créé à compter du 1er avril 2023.
- Un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35/35 est créé à compter du 1^{er} avril 2023.

Point sur les dossiers en cours

Eglise : La rue de l'église sera piétonne à la suite des travaux, l'architecte nous a fait parvenir une idée d'entrée avec un parvis donnant sur cette rue.

<u>Ecole</u>: Présentation des plans et montants des opérations: nos prévisions budgétaires et la proposition du coût du projet par l'architecte ne correspondant pas, Madame le Maire a notifié le refus de l'APS à l'architecte. L'AMO a établi un bilan prévisionnel distribué aux conseillers.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 20 avril 2023 à 09h00.

Rapport des commissions

Les commissions ne se sont pas réunies.

Questions et Informations diverses

- Madame le Maire informe les conseillers qu'Alan GROUT, agent communal, quitte la commune le 31 mai 2023. Le poste à pourvoir est paru sur le site du CDG et une candidature a été reçue.
- Monsieur Bertrand GOURDIER est le référent de la commune au sein du souvenir français
- Visite de Madame Laure MILLER, députée de notre circonscription, le 26 avril 2023 à la Mairie de 16h00 à 17h00.
- Le Conseil Municipal élira les délégués pour les élections sénatoriales le 09 juin 2023 à 11h00 (3 titulaires et 3 suppléants).
- Dans le cadre du S.N.U, Lucie FLERON a proposé d'organiser la fête de la musique sur la place du village, une distribution de flyers est à prévoir.

Prochain Conseil Municipal, le mardi 09 mai 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h15.

Les Mesneux, le 11 avril 2023

Le Maire, Anny Dessoy,

